



LA JOIE
LE COMTÉ DE SONOMA
MILLÉSIME 2017

Le cru La Joie a été inspiré par les meilleurs vins de la région Pauillac de Bordeaux. Il est élaboré à partir des cépages de Cabernet Sauvignon cultivés sur les terroirs escarpés et volcaniques des monts Mayacamas. Le vigneron Pierre Seillan assemble plus de cinquante micro-crus pour composer la signature subtile du vin La Joie.

NOTES DE DÉGUSTATION

Le millésime 2017 du La Joie présente des arômes complexes de prune de Damas, de cèdre et d'olive noire avec des nuances de tabac et de clou de girofle. Le palais reste fidèle au nez, où ces saveurs riches sont équilibrées avec des tanins bien structurés et une vive acidité. La finale est élégante avec des saveurs longues en bouche qui persistent bien après chaque dégustation. Un vin vraiment remarquable qui mûrira avec grâce. *Date de dégustation : Mai 2020*

ÉLEVAGE : Vieilli 17 mois en fût de chêne 100 % français avec une majorité de bois neuf

CÉPAGES : 70 % Cabernet Sauvignon, 16 % Merlot, 10 % Cabernet Franc, 4 % Petit Verdot

APPELLATIONS : Alexander Valley, Bennett Valley, Chalk Hill, Knights Valley

ALCOOL : 14%

ÉLOGES

98+ points - Lisa Perrotti-Brown, *Robert Parker Wine Advocate*, mai 2020

100 Points - Jeb Dunnuck, *JebDunnuck.com*, mai 2020

98 points - James Suckling, *JamesSuckling.com*, mai 2020

96 points - Antonio Galloni, *Vinous*, avril 2020

NOTES DU VIGNERON

2017 marque l'année de l'élaboration de mon 20^{ème} millésime des vins Vérité et de mon 50^{ème} millésime en tant que vigneron. Selon moi, ce millésime est l'un des cinq meilleurs vins Vérité à ce jour.

La période de végétation a commencé sans incident. Des mois de pluies hivernales ont reconstitué les eaux souterraines et ont revigoré les vignes avant de laisser la place à des températures printanières et estivales douces. Le temps s'est de nouveau refroidi après une brève vague de chaleur début septembre, offrant des conditions de récolte idéales.

La cueillette a commencé le 2 septembre et s'est terminée le 2 octobre, une semaine avant que l'incendie désastreux de Tubbs ne se propage au nord du comté de Sonoma, le 8 octobre. Bien que cet incendie ait été l'un des pires de l'histoire de la Californie, le domaine Vérité et les vins en sont heureusement sortis indemnes. En effet, les récoltes de notre millésime 2017 reposaient en fûts ou achevaient leur fermentation, et n'ont donc pas été touchées par la fumée.

– Pierre Seillan, vigneron